



Département du Rhône

Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 AVRIL 2024

L'An deux mille vingt-quatre le 10 AVRIL à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 4 AVRIL deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-François PERRAUD, Madame Patricia GRANGE, Monsieur Dominique CHARVOLIN, Monsieur Eric ADAM, Madame Martine MORELLON, Monsieur Marc LEONARD, Monsieur Jérôme CROZET, Monsieur Fabrice DUPLAN, Madame Monia BEN SLAMA, Madame Françoise DUMAS, Monsieur Alexandre MARTIN, Monsieur Frédéric GIORGIO, Monsieur Laurent JANUEL, Monsieur Yves ODIN, Madame Jocelyne SAINT-GEORGES, Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE, Madame Camille DUVERNAY, Monsieur Frédéric DAUMARD.

Absents représentés : Monsieur Gregory NOWAK (a donné procuration à Monsieur Alexandre MARTIN), Madame Claire REBOUL (a donné procuration à Madame Patricia GRANGE), Monsieur Cédric LAURENT (a donné procuration à Monsieur Eric ADAM), Madame Mégane HERNANDEZ (a donné procuration à Monsieur Jérôme CROZET), Monsieur Didier DUPIED (a donné procuration à Monsieur Dominique CHARVOLIN), Madame Sandrine GENIN (a donné procuration à Madame Martine MORELLON), Madame Anaïs VIDAL (a donné procuration à Monsieur Frédéric GIORGIO), Monsieur Thomas SAUVAGE (a donné procuration à Monsieur Fabrice DUPLAN), Madame Céline VEDRENE (a donné procuration à Monsieur Laurent JANUEL).

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric GIORGIO est désigné secrétaire de séance.

Rapport n°24/54 - FINANCES

Rapporteur : Madame Patricia GRANGE

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 - ASSAINISSEMENT

Publié le : 11 avril 2024

Transmis en Préfecture le : 11 avril 2024

Exécutoire le : 11 avril 2024

**Le maire,
Damien COMBET**

Exposé des motifs :

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 décembre 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 avril 2024 approuvant le compte administratif 2023 du budget de l'assainissement et les restes à réaliser 2023 à reporter sur l'exercice 2024,

Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière, il s'agit d'un acte de reports et d'ajustements :

- Les reports : le budget supplémentaire a pour objectif de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent et apparaissant au compte administratif voté avant le 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du CGCT,
- L'ajustement : le budget supplémentaire, comme toute décision modificative, constate tant au niveau des recettes que des dépenses les éventuelles modifications apportées au budget primitif.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'une part de reprendre les restes à réaliser et les résultats de l'exercice 2023 et d'autre part d'opérer une série d'ajustements de crédits.

Ainsi ce budget supplémentaire reprend les restes à réaliser en dépenses d'investissement pour un montant de 286 408.14 €, ainsi que les résultats de clôture de la section d'exploitation et de la section d'investissement 2023 soit :

- 263 519.35 € en exploitation,
- 245 948.44 € en investissement.

L'affectation des résultats en section d'investissement permet de couvrir le besoin de financement lié aux restes à réaliser en dépenses d'investissement. Ceux-ci concernent principalement les travaux de création de branchements aux eaux pluviales sur le secteur du Gilbertin.

Par ailleurs, sont inscrits les crédits suivants au chapitre 23 :

- 84 000 € de crédits pour la CMOU CCVG pour les travaux d'assainissement avenue Devienne,
- 30 000 € de crédits complémentaires pour les travaux d'assainissement sur le secteur du Gilbertin,
- 110 199.65 € pour les travaux de réhabilitation des réseaux sur le secteur rue des Lilas, Vieille Route, rue Marius Paire et rue Chanvillard

Les recettes liées au FCTVA sont augmentées de 1 140 € compte tenu du montant des dépenses d'investissement réalisées en 2023.

Enfin, sont inscrits en dépenses et en recettes, au chapitre 041 opération patrimoniales, 13 500 € au titre de la résorption d'une avance versée dans le cadre du marché public de travaux de création de branchement aux eaux pluviales sur le secteur du Gilbertin.

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le budget supplémentaire 2024 équilibré comme il suit :

Section d'investissement :

Recettes	+ 524 107.79 €
001 - Résultat antérieur reporté	+ 245 948.44 €
Chapitre 10 - Dotations fonds divers et réserves	+ 264 659.35 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	+ 13 500.00 €
Dépenses	+ 524 107.79 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	+ 510 607.79 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	+ 13 500.00 €

VOTANTS	29
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	29

Pour extrait conforme,
Le maire,
Damien COMBET

Le secrétaire,
Frédéric GIORGIO

